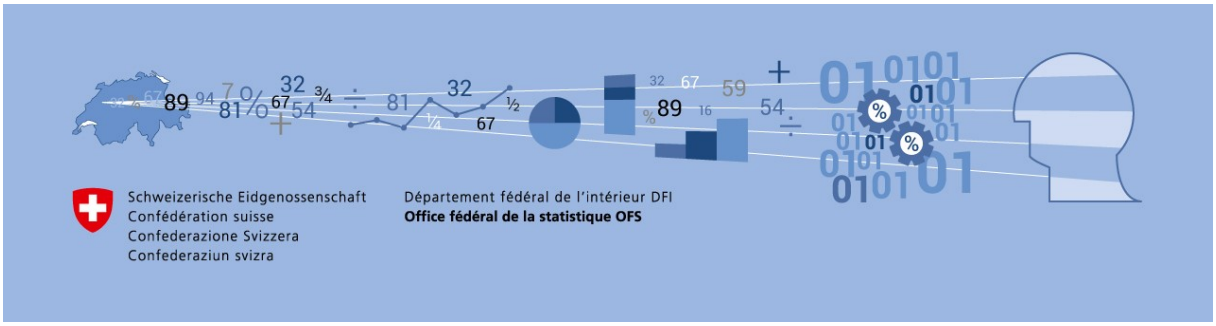

Communiqué de presse

Embargo: 5.11.2021, 8h30

14 Santé

Revenus des médecins indépendants en 2019

En 2019, les médecins indépendants ont réalisé un revenu médian de 162 000 francs

En 2019, la moitié des médecins indépendants ont gagné plus de 162 000 francs (revenu annuel net médian) et l'autre moitié moins. Les médecins avec activité chirurgicale ont obtenu le revenu médian le plus élevé (266 000 francs), les spécialistes en psychiatrie le moins élevé (108 000 francs). Malgré la prise en compte de facteurs explicatifs déterminants, comme la spécialité ou le volume de travail, un médecin homme obtenait en 2019 un revenu supérieur de 25% en moyenne à celui d'une médecin femme. Ce sont là quelques résultats d'une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2019, 60% des médecins indépendants étaient des hommes et 55% étaient âgés de 55 ans ou plus. La médecine de premier recours (médecine interne générale, pédiatrie; médecins praticiens) constituait le domaine d'activité de 38% d'entre eux. Les médecins indépendants ont travaillé 42 heures par semaine en 2019, en valeur médiane. Leur taux d'activité médian était de 80%.

Le revenu le plus élevé associé à une activité chirurgicale

Le revenu annuel médian des médecins indépendants a atteint 162 000 francs en 2019. Les médecins spécialistes avec activité chirurgicale (ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, chirurgie, etc.) ont généré le revenu médian le plus élevé (266 000 francs). De 108 000 francs en valeur médiane, le revenu des psychiatres se situe à l'autre extrême des groupes de spécialités identifiés. Les médecins de premier recours ont obtenu, quant à eux, un revenu médian de 172 000 francs.

207 000 francs pour les médecins vendant des médicaments

En 2019, les médecins remettant directement des médicaments à leurs patients ont obtenu un revenu médian de 207 000 francs, supérieur de 41% à celui des médecins ne pratiquant pas le commerce de médicaments (147 000 francs). La pratique de la pharmacie de cabinet est autorisée dans la plupart des cantons de Suisse alémanique, mais pas en Suisse romande ni au Tessin.

Revenu plus important pour les médecins exerçant aussi à l'hôpital

Les médecins indépendants pratiquant également en tant que médecins agréés dans un hôpital ou une clinique ont réalisé un revenu médian de 223 000 francs contre 152 000 francs pour les

médecins sans activité agréée. Un mandat de médecin agréé est fréquent parmi les médecins avec activité chirurgicale et les spécialistes en gynécologie et obstétrique.

Une différence de revenu de 25% entre hommes et femmes

Le genre est un facteur déterminant du revenu des médecins, indépendamment de l'effet des autres facteurs qui influencent le revenu tels que le volume de travail effectué, le domaine d'activité, la pratique de la vente directe de médicaments ou l'exercice de la profession en tant que médecin agréé. Toutes choses égales par ailleurs, un médecin homme est ainsi associé en 2019 à un revenu supérieur de 25% en moyenne à celui d'une médecin femme, effet qui ne s'explique donc pas par les autres caractéristiques observables des médecins indépendants prises en compte dans le cadre d'une analyse multivariée.

Remarques méthodologiques

Source des données
Le relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (MAS) porte sur la structure et l'offre des cabinets médicaux et des centres ambulatoires, interrogés en tant qu'entreprises avec personnalité juridique. Le relevé est obligatoire pour toutes les entreprises dont les sites, situés en Suisse, ont une activité médicale ambulatoire, sont économiquement actifs au 31.12 de l'année de référence et comptent au moins un médecin autorisé à pratiquer la médecine humaine. Le dernier relevé (année de référence 2019) a été réalisé entre novembre 2020 et avril 2021.

Population d'intérêt et pondération
Les résultats présentés reposent sur les informations transmises par 6472 médecins indépendants pour l'année de référence 2019. Les médecins dits indépendants sont organisés en entreprise individuelle et travaillent avec leur propre infrastructure (locaux, mobilier, appareils médicaux, etc.). Le taux de réponse étant de 64% pour le relevé des données 2019, une pondération a été appliquée aux données afin de pouvoir extrapoler les résultats à l'ensemble de la population-cible. Le nombre de médecins indépendants pondéré est de 9751.

Définition et explication du revenu
Le revenu annuel d'un médecin indépendant, propriétaire d'une entreprise individuelle, correspond au résultat d'exploitation de son cabinet médical, soit à la différence entre le total des produits et le total des charges figurant dans le compte de résultat du cabinet. Il correspond approximativement à un «revenu net», dans la mesure où les contributions sociales obligatoires (AVS, AI et APG) et les contributions de prévoyance (cotisations et rachats dans le cadre du 2e pilier LPP) en sont déduites.

Un modèle de régression linéaire a été construit pour mesurer l'effet sur le revenu des différents facteurs d'influence: genre, âge, taux d'activité, domaine d'activité, etc. L'effet propre d'un facteur, p.ex. le genre, peut ainsi être mesuré indépendamment de l'effet des autres facteurs d'influence.

Renseignements

Gian-Paolo Klinke, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 483 99 35,
e-mail: gian-paolo.klinke@bfs.admin.ch
Frédéric Clausen, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 467 16 30,
e-mail: frederic.clausen@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0167
La statistique compte pour vous: https://la-statistique-compte.ch/
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

À titre informatif, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Fédération des médecins suisses (FMH) ont bénéficié d'un accès anticipé à ce communiqué de presse trois jours ouvrables avant sa publication.